

	Mairie d'IFS Esplanade François Mitterrand B.P. 44 – 14123 IFS Tél : 02-31-35-27-27 Fax : 02-31-78-30-09	Département
		CALVADOS
		Canton
		CAEN XVI
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL		

L'an deux mille vingt-quatre

Le 15 janvier

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, salle du conseil municipal sous la présidence de Michel PATARD-LEGENDRE, Maire,

Date de convocation 5 janvier 2024

Date d'affichage 5 janvier 2024

Nombre de conseillers en exercice 33

Présents 28

Votants 33

Etaient présents : Thierry RENOUF, Martine LHERMENIER, Mohamed MAÂCHE, Pascal ESNOUF, Françoise DUPARC, Yann DRUET, Aminthe RENOUF, Jean-Pierre BOUILLON, Philippe GIRONDEL, Josiane LEFEVRE-FOUBERT, Clément HUYGHE, Inès TOROND-MOYA, Lydie WEISS, Justine PREVEL-LAVERGNE, Jacqueline BAZILLE, Sylvain JOBEY, Nicolle ANTHORE, Ayhan AYDAR, Virginie DALY, Christophe HEBERT, Nadia DAMART, Marc DURAN, Sébastien LAGALLE, Jean-Paul GAUCHARD, Sonia CANTELOUP, Jean-Claude ESTIENNE, et Cédric EVANO **formant la majorité des membres en exercice.**

Procurations : Elodie CAPLIER, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Aurélie TRAORE et Allan BERTU **avaient respectivement donné pouvoir à :** Mohamed MAÂCHE, Martine LHERMENIER, Thierry RENOUF, Jean-Paul GAUCHARD et Jean-Claude ESTIENNE.

Absents excusés : Elodie CAPLIER, Nadège GRUDE, Christophe MOUCHEL, Aurélie TRAORE et Allan BERTU.

Secrétaire de séance : Martine LHERMENIER et Jean-Claude ESTIENNE.

N° 2024-001 – VERSEMENT DE LA SUBVENTION AU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS)

Comme chaque année, le conseil municipal doit se prononcer sur le montant de la subvention à verser au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) afin de soutenir les publics les plus fragiles et assurer le bon fonctionnement de la structure.

Dans l'attente du vote du budget et afin de permettre au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de disposer d'une trésorerie suffisante, il est proposé au conseil municipal de verser le solde de la subvention 2023 pour un montant de 60 000 € ainsi qu'une partie de la subvention annuelle de 2024 pour un montant de 290 000 €.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121-31, L2122-21, L2343-1 et 2 ;

VU l'avis de la commission « Finances, Administration générale, Sécurité et Vie économique » réunie le 10 janvier 2024 ;

CONSIDERANT la nécessité de verser une partie de la subvention annuelle au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville d'Ifs ;

Le **CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE** :

ACCEPTE de verser un acompte d'un montant de 350 000 € au CCAS de la façon suivante :

- 60 000 euros au titre de la subvention 2023 ;
- 290 000 euros au titre de la subvention 2024.

DIT que l'inscription budgétaire se fera au chapitre 65 – article 657362.

AUTORISE Monsieur le Maire à procéder au mandatement de ladite somme et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Ifs, le 15 janvier 2024

Le Maire,



Michel PATARD-LEGENBRE

Rendue exécutoire le : 17 janvier 2024

Affichée le : 17 janvier 2024

Acte à classer

2024-001

1 **2** **3** **4**
En préparation En attente retour > AR reçu < Classé
Préfecture

Identifiant FAST : ASCL_2_2024-01-17T15-43-59.00 (MI250361826)

Identifiant unique de l'acte : 014-211403415-20240117-2024-001-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte : Versement de la subvention au Centre Communal d'Action
Sociale (CCAS)

Date de décision : 17/01/2024



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.5. Subventions
7.5.3. Attribuées aux établissements et organismes publics (EPCI, CCAS...)

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [2024-001.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 17/01/24 à 15:30

Par [LELONG EMILIE](#)

Transmis

Date 17/01/24 à 15:43

Par [LELONG EMILIE](#)

Accusé de réception

Date 17/01/24 à 15:48